

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Implantation et exploitation ponctuelle d'une ou deux centrales mobiles d'enrobage à chaud sur une plateforme appartenant à APRR située sur la commune de Corquilleroy (45) en vue des travaux annuels d'entretien des chaussées autoroutières.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

APRR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe GIGUET, Directeur Infrastructure Patrimoine Environnement

RCS / SIRET

0 1 6 2 5 0 0 2 9 0 0 7 0 5

Forme juridique

SA nationale à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1) ICPE a) Autres ICPE	Installations soumises à Enregistrement au titre des rubriques : 2521-1 : centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud 2517 : station de transit de matériaux minéraux inertes (> 10 000 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société APRR souhaite planter et exploiter de manière régulière une ou deux centrales d'enrobage mobiles au bitume de matériaux routiers à chaud sur une plateforme appartenant à la société APRR sur la commune de Corquilleroy, à hauteur du PR23.0 de l'autoroute A77. Les installations, exploitées par des sociétés sous-traitantes spécialisées dans la production d'enrobés, assureront la production d'enrobés pour la réfection de chaussées, en particulier sur les autoroutes A77 et A6.

Les centrales pourront produire différents types d'enrobés en fonction de la demande. Certains chantiers pourront se faire avec 1 centrale, d'autres nécessiteront l'implantation de 2 centrales.

Les centrales d'enrobage permettront également le recyclage d'une partie des agrégats d'enrobés générés par les chantiers de réfection des voiries dans le process (taux de recyclage max : 40%).

Les terrains projetés ayant déjà accueilli des centrales d'enrobage temporaires, aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

Les installations projetées seront destinées à la fabrication des enrobés nécessaires aux travaux d'entretien des autoroutes A6 et A77. Elles seront exploitées par des sociétés sous-traitantes spécialisées dans la production d'enrobés.

Les centrales d'enrobage permettront également le recyclage d'une partie des agrégats d'enrobés générés par les chantiers de réfection des voiries dans le process (taux de recyclage max : 40%).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les terrains projetés ayant déjà accueilli des centrales d'enrobage temporaires, aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

Seuls quelques aménagements préalables à l'implantation des installations seront nécessaires :

- Nettoyage du terrain et légère mise à niveau (pas d'amenée de terres extérieures ni d'évacuation de déblais excédentaires)
- Réalisation des prestations de génie civil pour le(s) parc(s) à liants.

Rappelons que les installations mobiles seront présentes sur la plateforme uniquement en période de chantier et de production d'enrobés. En fin de chantiers, les sociétés sous-traitantes seront chargées :

- du démontage des installations pour un transfert éventuel vers un autre site,
- de l'évacuation ou l'élimination des déchets présents sur site
- de l'évacuation des stocks de matériaux et des produits d'exploitation,

En dehors des périodes de production d'enrobés, la plateforme, ainsi libérée de toute occupation, sera fermée et son accès sera verrouillé par un portail cadenasé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site comprendra :

- les zones d'implantation des centrales d'enrobage et leurs équipements connexes (trémies doseuses, tambour sécheur, dépoussiéreur, parc à liants, trémies de stockage d'enrobés)
- les zones de transit de matériaux
- des voies de circulation et des aires de stationnement des poids lourds et véhicules légers
- un pont bascule.

L'installation fonctionnera normalement de 6h à 22h, du lundi au vendredi, avec toutefois des possibilités de fonctionnement la nuit et le week-end en fonction des besoins des chantiers routiers (réfection des routes la nuit pour réduire l'incidence des travaux).

Le procédé de fabrication d'enrobés est composé des étapes suivantes :

- l'approvisionnement des matières premières (granulats, filler, bitumes, agrégats d'enrobés),
- le stockage adapté (aires de stockage extérieures, silo, citernes calorifugées),
- le chargement des granulats/agrégats dans les prédoseurs,
- le séchage des granulats/agrégats,
- le dosage des granulats/agrégats en fonction du type d'enrobés à fabriquer,
- le mélange des granulats avec le bitume et les fillers dans le malaxeur,
- le stockage des matériaux enrobés dans les trémies calorifugées,
- le chargement des camions,
- la livraison sur chantiers de destination.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation environnementale.

Le projet est soumis à Enregistrement au titre des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface dédiée au transit de matériaux minéraux	12 000 m ²
Capacité maximale de production d'enrobés	550 t/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

PR 23.0
45120 CORQUILLEROY

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 40' 10" E Lat. 48° 02' 35" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type 1 "Marais de Mignerette et mare de Jariaux" à 5,1 km au Nord-Ouest - ZNIEFF de type 2 "Forêt de Montargis" à 5,4 km au Sud-Est (cf. cartographie en annexe)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans le Loiret (3e échéance) approuvé le 25 décembre 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Corquilleroy est concernée par le PPRi du Loing Aval approuvé le 20/06/2007 (cf. cartographie en annexe)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Corquilleroy est incluse dans la Zone de Répartition des eaux superficielles et des eaux souterraines à partir du sol.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZSC « Marais de Bordeaux et de Mignerette » (FR 2400525) est localisée à plus de 5 km au Nord-Ouest du projet (cf. cartographie en annexe)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu aucun prélèvement d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les granulats nécessaires à la production d'enrobés proviendront de carrières locales ou régionales avec lesquelles les prestataires auront passé des accords commerciaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un site déjà artificialisé, pauvre en végétation, en bordure de l'autoroute A77. Le projet est localisé en dehors de toutes zones d'intérêt (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques...) et ne sera à l'origine d'aucune destruction d'habitats ou de biotopes, ni d'aucune dégradation significative du fonctionnement écologique local.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seuls les rejets atmosphériques du tambour sécheur seraient susceptibles d'engendrer des risques sanitaires. Toutefois, le process de la centrale d'enrobage permettra de respecter les seuils fixés par l'arrêté ministériel du 09 avril 2019. Par ailleurs, les rejets gazeux seront traités par une installation de dépoussiérage (filtre à manches) garantissant un rejet de poussières inférieur à 50 mg/Nm3 en sortie de cheminée.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des trafics liés à l'approvisionnement en matériaux (granulats, bitume, filler, fraisats) et à la livraison des enrobés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruit peuvent être : le brûleur du tambour sécheur, les opérations de manutention des matériaux ou encore la circulation des poids lourds et engins de manutention circulant sur le site. Toutefois, les ZER les plus proches étant situées à environ 500 m, elles seront suffisamment éloignées pour ne pas être impactées par le projet. L'autoroute A77 peut être source de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs proviennent principalement des bitumes et des enrobés. La société APRR utilisera des bitumes moins odorants.</p> <p>Les odeurs provenant essentiellement des enrobés lors du chargement, les camions de livraison des enrobés seront bâchés immédiatement après leur chargement afin de réduire les émissions olfactives. Compte tenu de la distance d'éloignement par rapport aux habitations les plus proches, l'impact olfactif sera négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les installations génératrices de vibrations seront le crible écrêteur à l'entrée du convoyeur et le système de décolmatage pneumatique des manches de filtration. Les dispositions constructives des équipements permettront de limiter ces vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'installation fonctionnera de 6h à 22h, du lundi au vendredi, avec des possibilités de fonctionnement la nuit et le weekend en fonction des besoins des chantiers routiers. Les émissions lumineuses se limiteront à l'éclairage de la centrale et aux phares des véhicules circulant sur site. Compte tenu de la végétation présente en périphérie de la plateforme, les nuisances potentielles pour les usagers de la voirie autoroutière seront limitées.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront principalement constitués des gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site et des rejets gazeux émis par la cheminée du tambour sécheur. Les rejets seront conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 09 avril 2019.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de ruissellement seront collectées et feront l'objet d'un prétraitement par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau souterrain de récupération des eaux pluviales menant au bassin de décantation et d'infiltration situé au Sud de la plateforme.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le process ne génère aucun effluent aqueux industriel.</p> <p>Les seuls effluents sont constitués par les rejets d'eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le procédé de fabrication d'enrobés génère peu de déchets.</p> <p>Les déchets d'activité de la société seront essentiellement des huiles usagées et déchets d'entretien du matériel et des déchets banals (ordures ménagères).</p> <p>Tous les déchets seront collectés séparément et traités par des sociétés spécialisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une plateforme stabilisée, régulièrement utilisée pour l'implantation de centrales d'enrobage temporaires.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour réduire l'incidence du projet sur l'environnement, les mesures mises en place par la société APRR seront :

- Traitement des rejets gazeux du tambour sécheur par filtre à manches / contrôles des émissions atmosphériques du site
- Mise en rétention commune de tous les produits susceptibles de créer une pollution (bitumes, fioul, GNR) pouvant affecter le sol, le sous-sol ou les eaux superficielles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en l'exploitation ponctuelle d'une ou deux centrales d'enrobage de matériaux routiers à chaud pour répondre aux marchés d'entretien des chaussées des autoroutes A6 et A77.

Pour réduire l'incidence du projet sur l'environnement, la société APRR mettra en place les mesures de prévention/réduction adéquates (dépollués, dispositif de rétention, déshuileur, etc.)

Compte tenu du caractère ponctuel de l'exploitation des installations, des incidences limitées et des mesures mises en place, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe cartographique des § 5 et 6.
Annexe du § 6.4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT-APOLLINAIRE

le, 02/11/2020

Signature

Philippe GIGUET



